

SPW Service public de Wallonie



DIRECTION DE LA NATURE

Avenue Prince de Liège, 15 B-5100 Jambes

Tél.: +32 81 33 50 50 Fax: +32 81 33 58 22

Mél: dn.dnf.dgarne@spw.wallonie.be

Aux commune en PCDN

Vos réf. :

Nos réf. : DNF/DN//Sorties 2017 : 11912

Annexe(s):

Votre contact: Julie RAHMEH - 081-336151 - Julie.RAHMEH@spw.wallonie.be

Objet : Note sur les pollinisateurs à l'attention de toutes les communes en PCDN

Jambes, le

23 MAI 2017

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des PCDN, la Direction de la Nature a financé plusieurs ruchers lors de l'appel à projet 2015 « Nature et entreprises ». Cependant, de plus en plus d'études tendent à montrer que, lors de l'installation de ruches/ruchers pour l'abeille domestique (Apis mellifera), il existe un effet de compétition avec les espèces sauvages indigènes pour la nourriture (pollen et nectar). Ces études mentionnent également un risque de transmission de maladies contagieuses et une modification des flux de pollen qui peut entraîner une perturbation de la reproduction des plantes et une modification de la composition des communautés végétales.

Dès lors, si le placement de ruches a tout son sens lorsqu'il s'agit de promouvoir l'agriculture locale et l'économie du terroir, il est contre-productif lorsqu'il s'agit de favoriser la biodiversité. C'est pourquoi la décision a été prise au sein de la direction de la Nature de ne plus financer de tels aménagements et d'encourager plutôt dans ce cas la mise en place d'hôtels à insectes ou d'autres d'aménagements favorables aux pollinisateurs sauvages.

Pour plus d'informations sur le sujet : http://biodiversité.walllonie.be rubrique « Agir »> Réseau Wallonie Nature > Entreprises Nature admise

Merci pour votre compréhension.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

L'Inspecteur général

Jean-Pierre SCOHY

